M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur ...

Des voix: La clôture.

- M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Cap-Breton-Sud invoque le Règlement.
- M. MacInnis: Ce rappel découle d'une interruption. Je demande maintenant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si le député de Pictou ne lui a pas donné l'occasion de prendre la parole à dix heures moins vingt.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le député de Pictou était, bien entendu, disposé à céder la parole. Je n'ai pas accepté l'offre qu'on me faisait, car je m'imaginais qu'il terminerait sans doute bientôt; et au cas où le contraire se produirait, j'ai pensé que la Chambre me permettrait de répondre brièvement à quelques-uns des commentaires qui ont été formulés.

J'aimerais faire quelques brefs commentaires, si la Chambre y consent à l'unanimité.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre consent-elle à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bienêtre social continue de parler?

L'hon. M. Starr: Ce qu'il a à dire, il peut le dire en trois minutes.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

L'hon. M. Starr: Ce qu'il a à dire ne prendra que trois minutes. Il peut le dire en trois minutes.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: D'accord.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas rater l'occasion de partager la vedette avec les célébrités du Cap-Breton y compris, sous réserve de l'approbation du gou qui ont défilé régulièrement à la Chambre. depuis le début de la session actuelle.

M. MacInnis: Qu'on en vienne aux faits.

L'hon. M. MacEachen: Je suis heureux de prendre part à ce déploiement, fût-ce de facon modeste et minime. Les vedettes ont déjà pris part au programme bien avant ce soir. J'avais l'impression d'entendre un enregistrement. C'était un enregistrement.

- L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre n'a encore rien dit. Je déclare qu'il est dix heures.
- M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.
- M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Et l'acier, alors?

Des voix: Clôture.

M. Winkler: Vous êtes bien au courant de tout cela.

Une voxi: Vous êtes passés maîtres en matière de clôture.

• (10.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est dix heures, il est de mon devoir, conformément à l'article 56 (4) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toute question dont la Chambre se trouve être saisie. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

L'hon. M. Starr: Avec dissidence.

(La motion de l'honorable M. Sharp est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

Les prévisions de dépenses des ministères suivants ont d'abord été abordées et entamées pour examen:

TRANSPORTS

1. Administration centrale, \$4,899,800.

COMMERCE

1. Administration centrale, y compris les cotisations aux organismes internationaux énumérés dans le détail des affectations, \$6,664,500.

AGRICULTURE

1. Administration centrale, y compris le Comité national de coordination des services agricoles, des contributions aux «Commonwealth Agricultural Bureaux» et une contribution spéciale d'au plus \$20,000 au Conseil de recherches en économie agricole, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, \$4,750,800.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

1. Administration, fonctionnement et entretien verneur en conseil et nonobstant toute dispositior. contraire de la Loi sur le service civil, la rému-nération des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine) les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; assistance aux citoyens cana-